

En Alberta, l'eau s'enflamme!

Voici le deuxième d'une série de trois reportages portant sur le brûlant conflit entre les deux plus puissants lobbies albertains, celui du bœuf et celui de l'industrie du pétrole et du gaz. L'enjeu : l'eau! Certains producteurs et résidents ruraux n'hésitent pas à qualifier leur province de « pétro tyrannie ».

Textes et photos par Nicolas Mesly

« **M**a vache pissait le sang par les yeux, la bouche, le nez, les oreilles et le derrière. Elle labourait son ventre avec ses sabots pour essayer d'y éteindre le feu. Mon vétérinaire n'a jamais vu ça en vingt ans de métier! » raconte Dale Zimmerman. Le timide éleveur de vache-veaux décrit l'agonie d'une de ses bêtes lors de l'assemblée de l'Alberta Surface Right Federation en novembre dernier. Deux cents personnes sont suspendues aux lèvres du producteur dans un hôtel de Camrose, une ville au centre de l'Alberta et épicentre de la sécheresse de 2002.

Dale Zimmerman a perdu treize vaches et un cheval depuis septembre 2005. L'analyse *post mortem* d'un laboratoire du ministère albertain de l'Agriculture faite sur un des animaux conclut à un

empoisonnement alimentaire dû à une moisissure du foin contenant du mélilot. L'éleveur n'y croit pas. D'abord parce que le vétérinaire du labo a disséqué une vache à tête rouge et blanche alors que sa bête avait une tête noire et blanche, d'où le doute de ne pas avoir fouillé dans les tripes du bon animal. Ensuite, parce que ses balles rondes ne contiennent qu'une infime trace de mélilot blanc, car la plante fourragère ne pousse pratiquement pas dans ses champs.

Dale Zimmerman pense plutôt que ses bêtes sont mortes après avoir bu de l'eau potentiellement contaminée par le forage d'un puits de gaz naturel de charbon (GNC) creusé sur un ranch voisin à 1,5 kilomètre de sa ferme. Les analyses de laboratoire indiquent entre autres que le taux de

méthane contenu dans l'eau de ses puits est passé de 0 à 75 800 parties par million, transformant son eau potable en un cocktail explosif.

Privée de l'indispensable liquide, une partie du troupeau a brouté de la neige tout l'hiver pour étancher sa soif. Du coup, l'éleveur albertain s'est aussi retrouvé sur un pied d'égalité avec une productrice du tiers monde. Quatre fois par semaine, il se rend au village voisin de Wetaskiwin, situé à 35 kilomètres de sa ferme, chercher de l'eau potable pour subvenir aux besoins domestiques de sa famille.

La compagnie responsable du forage du puits, Quicksilver Resources Canada, nie toute responsabilité. Dans la salle bondée de l'hôtel Horsemen, un fonctionnaire de l'Alberta Energy

Utilities Board (AEUB), un organisme quasi judiciaire chargé de réglementer l'industrie pétrolière, suggère à l'éleveur de faire réhabiliter les puits de sa ferme et de sa maison. L'éleveur pourrait en effet bénéficier d'une aide pour réhabiliter ses puits contaminés ou en faire creuser de nouveaux.

L'opération coûte entre 5000 \$ et 15 000 \$ par puits remboursable en partie sur présentation de factures. Depuis 2002, 99 résidents ruraux ont perçu près de 570 000 \$ de dédommagements en faisant valoir leur cause auprès du Farmers Advocate of Alberta, un organisme qui dédommage les propriétaires terriens pour la perte de leurs puits prétendument imputée à l'industrie du pétrole et gaz. « Malgré notre nom, nous ne représentons pas légalement les producteurs,

Québécoise d'origine, Jessica Ernst, consultante en environnement auprès de l'industrie pétrolière, mène une croisade contre la multinationale canadienne Encana, le plus gros producteur de gaz naturel indépendant en Amérique du Nord. En arrière-plan, une batterie de compresseurs qui agissent comme des aspirateurs pour soutirer le gaz naturel de charbon situé à faible profondeur. Agriculteurs et résidents ruraux assistent, impuissants, à l'industrialisation effrénée de la campagne.

« *Ma petite fille fait des cauchemars en se demandant si ses chats vont mourir comme les vaches.* »



Comme au tiers monde!

Dale Zimmerman n'a plus d'eau potable sur sa ferme. Une partie du troupeau s'abreuve de neige. L'éleveur veut poursuivre la compagnie qui a foré un puits de gaz naturel de charbon (GNC) chez un voisin. L'enquête du ministère de l'Environnement de l'Alberta, la première impliquant du GNC, n'est toujours pas complétée.

mais nous agissons à titre de médiateur », spécifie d'emblée Jim Kiss, son président, en ajoutant que « les producteurs sont libres de poursuivre la compagnie en cour pour obtenir plus de compensations. Mais il est difficile d'établir la preuve, car la science n'est pas exacte ».

M. Zimmerman a engagé 5000 \$ en frais d'avocat pour poursuivre la compagnie. Dans l'éventualité où il gagnerait le procès, « cela ne me rendra pas mon eau », dit-il. Quant à la réhabilitation de ses puits, aucune des trois compagnies contactées spécialisées dans le domaine n'a le temps de s'occuper de son cas en raison du boom économique. De plus, le boulot est dangereux. En mai 2006, un producteur et deux employés d'une compagnie ont été sérieusement blessés par l'explosion d'un puits contaminé au méthane, converti en véritable bombe.

Dans la salle du Horsemen, un autre agriculteur lance d'une voix forte, sans l'aide du micro : « On peut remplacer un puits, mais comment allez-vous remplacer un aquifère? » Les deux représentants du gouvernement albertain présents à cette réunion sont restés muets.

UNE SITUATION EXPLOSIVE

Les formidables réserves de pétrole contenues dans les sables bitumineux confèrent peut-être à la province le titre « Alberta saoudite ». Mais le

boom économique albertain repose en fait sur l'exploitation de gaz naturel. La hausse de son prix, de 2 \$ par gigajoule en 1996 à plus de 12 \$ en 2005, un record, a permis aux compagnies et trusts d'engranger des profits historiques (1 gigajoule de gaz permet de faire cuire 2 500 hamburgers).

Les gouvernements provincial et fédéral ne restent pas sur leur soif. En 2006, par exemple, les redevances perçues par le gouvernement albertain pour l'exploitation gazière (8,34 milliards \$) sont plus de cinq fois supérieures à celles du secteur pétrolier (1,46 milliard \$). Toutefois, selon l'Office national de l'énergie du Canada, les inventaires de gaz naturel facilement accessibles sont presque à sec. Et l'industrie albertaine se tourne vers un nouveau Klondike, le gaz naturel de charbon (GNC) qui est au gaz ce que sont les sables bitumineux au pétrole.

Le GNC est le résultat de la décomposition de tourbes et autres matières végétales. Craint des mineurs du monde entier ce GNC, mieux connu sous le nom de grisou, consiste en du méthane presque pur. Et en Alberta, la situation entre les agriculteurs et l'industrie est devenue aussi explosive que le méthane lui-même. Car les deux grands gisements de GNC se trouvent non seulement tout près de la surface des meilleures terres agricoles, mais aussi dans les régions les plus densément peuplées.

BRÛLÉE DANS SA DOUCHE!

Depuis septembre 2005, Fiona Lauridsen se retrouve plongée dans la même situation que Dale Zimmerman. Ses vaches refusent de boire. L'eau du boyau d'arrosage et celle qui coule des robinets de la maison pétillent comme un 7-Up. Et si on craque une allumette tout près du liquide vital, il prend en feu!

Les analyses de l'eau de la ferme des Lauridsen réalisées par le ministère de l'Environnement de l'Alberta révèlent qu'elle contient une quantité phénoménale de méthane. Le méthane peut se retrouver de façon naturelle dans les puits artésiens à cause de la géologie du sous-sol albertain. Mais l'ex-technicienne en chimie indique que son eau contient aussi des produits chimiques utilisés par l'industrie pour forer des puits et extirper du pétrole et du gaz des entrailles de la Terre. « Tous les membres de ma famille ont eu une grave réaction cutanée en prenant une douche juste avant la messe de minuit. Si cela s'était produit ailleurs, il y aurait une enquête de la santé publique! » raconte la productrice de bœufs qui cultive 1400 hectares à Rosebud, un hameau tranquille d'une centaine d'habitants situé dans le corridor achalandé entre Calgary et Edmonton.

La plupart des 50 000 producteurs agricoles albertains cohabitent avec un ou plusieurs puits de pétrole ou de gaz sur leur ferme. Le sol de la province est perforé de 350 000 puits conventionnels comme une pelote d'aiguille. Et les redevances versées par les compagnies aux producteurs constituent un revenu d'appoint intéressant dans un secteur gravement touché par les crises successives de la vache folle ou des prix en yo-yo du blé ou du canola.



Toutefois, Fiona Lauridsen se demande aujourd'hui si la rente provenant des puits GNC installés par la multinationale canadienne Encana sur ses terres compense vraiment pour la perte de l'indispensable liquide : 1000 \$ par puits lors de l'installation, suivis d'une rente de 350 \$ par année. « Que voulez-vous que l'on fasse sur une ferme sans eau? » dit-elle.

Jessica Ernst, sa voisine, sympathise. Son eau bouillonne et s'enflamme aussi en craquant une allumette à la surface. Mme Ernst, une consultante en environnement dans l'industrie du pétrole et du gaz, qui cumule 20 ans d'expérience, soutient qu'un des quelque 200 puits GNC forés par Encana autour de Rosebud a contaminé l'aquifère régional. Il aurait du coup ruiné son propre puits artésien, celui de Fiona Lauridsen et d'une autre voisine, Debbie Signer, une mère monoparentale qui a investi toutes ses économies dans un gîte touristique situé en marge du village dont les habitants comptent sur le tourisme pour faire tourner l'économie locale.

ENCANA POINTÉE DU DOIGT

« Ces cas sont toujours sous enquête par le ministère de l'Environnement de l'Alberta. Mais à ce jour aucune analyse d'eau de puits n'indique une contamination par notre industrie ou Encana », explique Leanne Deighton, porte-parole d'Encana, le plus gros producteur de gaz naturel indépendant en Amérique du Nord dont la valeur aux livres est d'environ 30 milliards \$. En 2004, l'État du Colorado aux États-Unis a condamné la multinationale canadienne à une amende de 371 200 \$ US pour avoir contaminé un petit cours d'eau, soit la plus sévère amende infligée par cet



Quatre fois par semaine

Dale Zimmerman se rend au village pour acheter chaque fois 757 litres (200 gallons) d'eau potable afin de subvenir aux besoins domestiques de sa famille.

À moins 40 °C, il faut dégeler la valve du tuyau pour pouvoir acheminer le liquide vital à la maison. Ce n'est pas une sinécure!

« Tous les membres de ma famille ont eu une grave réaction cutanée en prenant une douche juste avant la messe de minuit. Dans une autre province, il y aurait une enquête de santé publique! » soutient Fiona Lauridsen, une agricultrice de Rosebud, qui n'a plus d'eau potable. Le ministère albertain de l'Environnement mène toujours l'enquête pour savoir d'où provient la contamination. Et depuis février 2006, la compagnie Encana lui livre de l'eau à titre de « politique de bon voisinage ».

L'eau de Jessica Ernst s'enflamme! La consultante en environnement croit qu'Encana a ruiné l'eau de son puits artésien ainsi que l'aquifère régional.



PHOTO : COLIN SMITH

État à une compagnie de pétrole et gaz. « La compagnie a été condamnée pour avoir mal exploité un puits conventionnel, pas un puits de GNC », spécifie toutefois Brian Macke, directeur de la Colorado Oil and Gas Environment Commission.

Encana, dont le siège social est à Calgary, possède 700 000 hectares de concession en plein cœur de l'Alberta et est à la tête de la révolution GNC au pays du bœuf. De 2004 à 2007, le Goliath énergétique y a décuplé sa production. « Lors de la signature de mon contrat en décembre 2005, Encana ne m'a jamais informé qu'elle creusait un puits GNC sur mes terres. J'ai commencé à être sérieusement préoccupé pour mon eau quand j'ai su ce qui se passait aux États-Unis lors d'une réunion au village », explique Kevin Niemi, un

producteur de grandes cultures de Terrington qui tente de renégocier son contrat.

« Il y a eu des cas de contamination d'eau aux États-Unis due à l'exploitation de GNC. Mais les gisements de charbon n'ont pas tous été créés égaux. La situation en Alberta est fort différente. C'est comme comparer un camion Ford avec une Lamborghini », affirme Mike Dawson, président de la Société canadienne des producteurs de gaz non conventionnel (SCPGNC). Créée en 2002, la société regroupe tous les gros joueurs du secteur de l'énergie : Shell, Nexen, Apache, Quicksilver Resources Canada, etc. Selon M. Dawson, géologue de formation, les puits de GNC sont forés dans les filons de charbon de façon à protéger les puits artésiens et le procédé de fracturation pour stimuler la production de gaz naturel fait appel à de l'azote liquide, un gaz que tout le monde respire. De plus, lorsque les compagnies puisent parmi les milliers de produits chimiques – émulsifiants, lubrifiants, anticorrosion, agents moussants – pour forer et stimuler la production des puits conventionnels à grande profondeur, elles le font selon les règles de l'art afin de protéger les aquifères. Cet avis est loin d'être partagé par tous.

COMME UN BLAIREAU FANATIQUE

« Le développement de GNC a été fulgurant ces dernières années sans savoir quels sont les impacts sur l'eau souterraine et sans aucune réglementation adéquate pour protéger les propriétaires terriens », maintient le critique libéral en matière d'environnement, David Swann. Plus de 500 000 Albertains puisent leur eau dans des puits artésiens comme autant de pailles dans un verre d'eau.

Depuis 2003, plus de 7000 puits de GNC ont été forés et on envisage d'en creuser 50 000 d'ici dix ans. En mai 2006, quatre ans après les premiers forages de GNC, le ministère de l'Environnement de l'Alberta a instauré un nouveau règlement qui oblige les compagnies à effectuer des tests de l'eau des puits artésiens des résidents voisins des forages, même si certaines entreprises le faisaient de façon volontaire. « Cela va nous permettre de comparer la composition et la qualité de l'eau avant et après les forages. S'il y a un changement, le propriétaire pourra porter plainte », indique Sherri-Dawn Annett, du ministère albertain de l'Environnement.

Ce même ministère a enquêté jusqu'ici 55 plaintes de citoyens qui soupçonnent les forages de GNC d'avoir contaminé leurs puits. Dix cas ont été résolus sans qu'aucune évidence ne lie ces forages à la contamination des puits. Les résultats



des enquêtes de M. Zimmerman et des propriétaires Jessica Ernst, Fiona Lauridsen et Debbie Signer, qui devaient être prêts à la fin février 2007, n'étaient toujours pas disponibles.

C'est que le gouvernement du tout nouveau premier ministre conservateur de l'Alberta, Ed Stelmach, lui-même un producteur agricole, est bien embêté. À la demande du ministère de l'Environnement, l'expert en gaz naturel de l'Université de l'Alberta, le Dr Karlis Muellenbachs a analysé 200 échantillons d'eau, dont ceux des trois résidentes de Rosebud ainsi que l'eau de puits de Dale Zimmerman. Ces tests « d'isotopes » développés par le géochimiste permettent de comparer les gaz provenant de différentes formations géologiques avec ceux contenus dans les échantillons d'eau. Pour cet expert, il ne fait pas de doute que soixante-dix ans d'exploitation pétrolière couplés à la recherche sismique, qui fait appel entre autres au dynamitage pour repérer les formidables gisements de carbone, ont secoué le sous-sol albertain. « Je suis certain que l'industrie pétrolière a contaminé l'eau dans le passé par le forage de puits conventionnels », dit-il. Quant au nouveau filon gazeux : « J'ai analysé la composition des gaz contenus dans l'eau de M. Zimmerman après la contamination, mais je n'avais pas d'échantillon avant. Selon mon expérience, il est possible qu'elle ait été contaminée par le puits GNC voisin, mais je ne peux pas le prouver », explique le scientifique en entrevue téléphonique, conscient que ses paroles constituent un brûlot politique.

D'après Jessica Ernst, la nouvelle mesure gouvernementale de tests d'eau obligatoires comporte une lacune grossière puisqu'elle n'oblige pas les compagnies à analyser l'eau de leurs propres puits pour des fins de comparaison, ni à rendre cette information publique. « Le gouvernement

albertain n'exige pas des compagnies qu'elles fournissent la liste des produits chimiques qu'elles utilisent pour forer leurs puits et stimuler la production de gaz naturel. Ce test permettrait d'identifier de façon certaine la source de la contamination de nos puits artésiens et des aquifères. C'est comme si un policier de la GRC prenait une empreinte digitale à la banque où a eu lieu le vol, mais refuse de prendre l'empreinte du suspect. Comment pouvez-vous établir la preuve? »

De son côté, le critique libéral, David Swann, demande au gouvernement conservateur provincial, au pouvoir sans interruption depuis 35 ans, la création d'une commission d'enquête scientifique indépendante pour étudier la possible contamination de l'eau souterraine provoquée par les forages de l'industrie pétrolière tant des puits conventionnels que des puits GNC. « Le gouvernement refuse, car il a peur d'être poursuivi en recours collectif, comme les compagnies de tabac », dit-il. ►



Debbie Signer, propriétaire d'un gîte touristique a dû écrire à l'ex-premier ministre Ralph Klein pour que le gouvernement continue à lui livrer de l'eau potable après la possible contamination de son puits par les forages de la compagnie Encana dans la région. Le ministère albertain de l'Environnement enquête toujours sur la cause de cette contamination.

Inquiet pour son eau potable, Kevin Niemi tente de renégocier son contrat avec Encana. Pour le producteur, le puits de GNC sur sa ferme est comme la pointe d'un iceberg, le danger est sous la surface.

ENVISAGER L'EXIL

Les frères Glenn et Gary Norman ont un puits conventionnel de pétrole sur leur terre depuis des lustres et qui ne leur a jamais causé un seul mal de tête. Mais pas question de laisser une compagnie y forer un puits GNC. « On peut démentir l'expression que l'eau coule sur le dos d'un canard! Celui qui a plongé dans notre étang n'est jamais remonté à la surface », racontent les deux ex-joueurs de football qui ont repris la ferme paternelle.

En avril 2006, les deux colosses ont noté un changement graduel de couleur dans un de leurs étangs pour devenir d'un vert phosphorescent après le forage d'un puits GNC chez un producteur voisin. Bêtes sauvages et vaches ont cessé de s'y abreuver. Et ce qui ressemblait à de la morve flottant à la surface était en fait des escargots fuyant leurs carapaces. « On n'a pas de preuves, mais ce puits GNC est la seule chose qui a changé dans notre environnement. C'est comme un iceberg, le danger est sous la surface. »

À titre de président du Wheatland Surface Rights Group, Glenn Norman recommande aux quelque 300 familles de l'association qui regroupent 400 000 hectares de terre cultivables de payer eux-mêmes les laboratoires accrédités de leurs choix pour réaliser les analyses d'eau de leurs puits. Les deux colosses prévoient dépenser 6000 dollars par année, à leurs frais, pour faire analyser l'eau de leurs puits et de leurs étangs, car en cas de poursuite légale, ils ne font pas confiance « ni aux données recueillies et payées par l'industrie, ni à celles du gouvernement ».

Pour le moment, les créanciers agricoles ne font pas de distinction de risque entre les puits de GNC et les puits de pétrole et gaz conventionnels.

« Les puits situés sur une ferme, quel que soit leur type, font partie des risques d'affaires au même titre que l'ESB l'est à l'élevage de bœuf », explique Don Anderson, gérant de Financement agricole Canada à Lethbridge. Le banquier ajoute que, lors d'un désastre environnemental, les compagnies propriétaires de puits défectueux sur une ferme sont tenues par la loi de décontaminer les lieux et de leur rendre leur aspect original.

Mis au courant de la situation des frères Norman, M. Anderson, pour qui leur étang est passé en un clin d'œil d'un actif à un passif, indique que, dans ce cas précis, en l'absence de preuves envers la compagnie soupçonnée, les frais de décontamination incombent au producteur. « Nous pourrions prêter l'argent en refinançant le prêt de l'entreprise de façon à ce que le producteur continue d'avoir un fonds de roulement », explique le banquier. M. Anderson dit gérer 1500 comptes de producteurs d'une valeur d'un demi-milliard de dollars et que la situation des Norman est, pour l'instant, rarissime.

Les frères Norman enragent, car même les parcelles de terre non cultivées et entièrement dévouées à la conservation sur leur ferme ne sont pas à l'abri d'une contamination potentielle par les forages voisins. D'après eux, le risque de pollution augmentera puisque l'industrie prévoit doubler la densité actuelle permise de quatre puits GNC par section (1600 m²) à huit puits par section, une densité liée au prix du gaz naturel. « À un moment donné, cette situation de désespoir va engendrer des actes de violence! » affirme Glenn. Passés la cinquantaine, les deux frères envisagent même de vendre la ferme familiale et n'excluent pas la possibilité de s'expatrier en Nouvelle-Zélande ou au Québec pour recommencer leur vie d'agriculteur, « à condition que vous n'ayez pas de GNC! ».

Selon Oscar Steiner, un apiculteur qui fait une maîtrise sur l'impact de l'industrie du pétrole et du gaz en Alberta, l'augmentation exponentielle des activités de forage dévalue les propriétés foncières d'une valeur de 5 % et 10 %. Quant à savoir combien vaut une ferme au sol imbibé d'eau contaminée, le pari n'est pas difficile. ▣

Sources :
KLASZUS, Jeremy. « Trouble In the Fields, is Our Water Safe? », *Albertaviews*, octobre 2006.
D'ALELIO, Renata, et Tony SESKUS. « What Lies Beneath », *Calgary Herald Special Report*, 15, 16 et 17 novembre 2006.
NIKIFORUK, Andrew. « Life Inside a Science Project », *The Globe and Mail*, 29 avril 2005.
MACLEOD, Andrew. « Burning Waters », *Monday Magazine*, 21 juin 2006.

Le viol de la campagne

« On voudrait régler les problèmes actuels avant d'accepter que la compagnie fore sept autres puits sur nos terres. Mais on ne peut pas refuser l'accès d'Encana sur nos terres. C'est comme un viol! » explique Dona Wise. La productrice de 43 ans n'a pas de problème d'eau comme ses voisines de Rosebud. Mais l'érosion provoquée par l'installation et l'entretien des 13 puits d'Encana par les employés de la compagnie transforme 31 des 567 hectares en minidésert d'Arizona. De plus, le va-et-vient constant du personnel de la compagnie favorise l'introduction de mauvaises herbes comme la kochia qui cause des problèmes de reproduction chez les vaches ou le millet des oiseaux qui diminue les rendements céréaliers. La récolte d'une centaine de piquets oubliés dans les champs ont ralenti les semis en 2006 et augmenté les coûts de production. La productrice a même récolté un bout de pantalon taché d'excrément abandonné par un employé près d'un puits GNC.

La liste de doléances ne s'arrête pas là. Plus de deux cents camions sillonnent à vive allure quotidiennement la route rurale autrefois pratiquement déserte. Pas question pour son petit-fils d'aller jouer en face de la maison où elle-même a grandi. Ken Wise, son père, un agriculteur reconnu dans son milieu qui a converti pendant cinquante ans une terre à chardons en une des meilleures terres à blé au pays, ne peut plus dormir la fenêtre ouverte. À l'entrée de leur ferme, six compresseurs font un bruit équivalant à plusieurs avions à réaction sur le point de décoller. Et dans la nuit autrefois étoilée brillent la flamme d'une torchère et les lumières d'une miniraffinerie.

Leanne Deighton, porte-parole d'Encana, indique en entrevue téléphonique que « nous avons un programme de courtoisie destiné à nos employés et à nos contractants pour respecter

l'environnement ». Même son de cloche à la Société canadienne des producteurs de gaz non conventionnels qui fait la promotion de meilleures pratiques de gestion. « Ce n'est pas un pays de cowboys! Il y a des compensations pour les troubles occasionnés sur une terre et un système bien établi de résolution de conflits », explique son président, Mike Dawson.

Toutefois, le sentiment d'impuissance de la famille Wise face à l'industrialisation effrénée de la campagne est partagé par de nombreux Albertains. De 2000 à 2006, le nombre de permis demandé à l'Alberta Energy Utilities Board (AEUB), pour creuser des puits de pétrole et gaz, est passé de 22 550 à environ 60 000. L'organisme, chargé entre autres d'abriter les conflits entre l'industrie et les résidents ruraux, accepte 97 % des projets soumis au « nom de l'intérêt commun », parfois à l'encontre de municipalités composées de centaines de résidents.

L'Alberta produit 70 % du pétrole brut et 80 % du gaz naturel au pays. En 2005, les exportations canadiennes de gaz naturel ont fracassé les 35,6 milliards \$, un record historique. Ces exportations vont à un seul pays, les États-Unis. Advenant une crise : « Le Canada ne peut pas fermer un pipeline. Sous l'ALENA, les États-Unis ont une garantie d'accès à notre gaz naturel à perpétuité, en dépit d'un manque domestique ou de mesures de rationnement », explique Steven Shrybman, un avocat spécialisé en droit international au cabinet Sack Goldbaltt Mitchell, situé à Ottawa.

« Nourrir les futures générations de Canadiens ou mettre plein les gaz pour assouvir le glouton énergétique américain? » s'interrogent plusieurs agriculteurs albertains qui appréhendent l'état de leur terre, dans cinquante ans, une fois que l'industrie en aura extirpé la dernière molécule de gaz naturel. Selon Roger Epp, doyen de l'Université de l'Alberta : « Les agriculteurs sont désespérés. Leurs enfants travaillent souvent pour l'industrie pétrolière où ils gagnent des salaires faramineux. Eux-mêmes y travaillent aussi pour gagner un revenu d'appoint en raison des crises successives qui affectent ce secteur. » Le spécialiste des questions rurales ajoute que « certains producteurs quittent la province pour aller s'établir en Saskatchewan où leur compétence en agriculture semi-désertique est requise ».

Toutefois, aucun ministère albertain ou fédéral ne compile de données sur ce qui pourrait être le premier exode de réfugiés environnementaux à l'intérieur des frontières canadiennes. ▣

Les frères Glenn et Gary Norman croient qu'un de leurs étangs a été contaminé par le forage d'un puits GNC voisin. Ils envisagent de vendre la ferme familiale pour s'établir au Québec ou en Nouvelle-Zélande.

